

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

AUVERGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°3 du 10 Mars 1999- 2 pages et 3 dépliants

Grandes Cultures

Colza

Stades : *Reprise de végétation - C1.*
Entre noeuds visibles - C2.
Boutons accolés cachés - D1.

Charançons de la tige

Le vol à débuté au cours de la période de beau temps de fin Février-début Mars (26/02 au 1/03). Les deux espèces de charançons sont présentes. Ponctuellement des captures significatives ont été notées, mais en général elles sont restées plutôt modestes sur la majorité des postes de piégeage. Au cours de la semaine dernière du fait des très mauvaises conditions climatiques (pluie, neige, vent et fraîcheur), l'activité a été bloquée. Le redoux que nous connaissons maintenant va être déterminant pour une reprise sérieuse du vol.

Soyez très vigilant. Il faut intervenir d'urgence (dès reception), partout où des prises ont été notées début Mars. Utiliser un pyréthrinoïde homologué pour cet usage. Toutes les parcelles de la région nécessite une protection « charançon de la tige».

Méligèthes

Quelques captures à St Pourçain / Besbre (03), à Joze (63) et St Géron (43).

Soyez très prudent dès la prochaine période ensoleillée. Le vol peu être brutal et massif ; les dégâts sont parfois importants si le colza est à un stade très sensible (stade D1) .Il faut donc surveiller vos cuvettes jaunes et aussi les boutons floraux pour évaluer le degrè d'infestation et agir si le seuil est dépassé.

Rappel des seuils

- Au stade D1 (boutons accolés cachés): Un insecte par inflorescence.

- Au stade D2 à E (boutons accolés visibles à boutons séparés) : 2 à 3 insectes par inflorescence.

- Dès le stade F1 (1[eres] fleurs ouvertes): Fin de sensibilité

N.B : Le traitement visant le charançon de la tige sera aussi efficace sur les méligèthes.

Régulateurs

La culture est actuellement au stade optimal d'application d'un régulateur. Son emploi est réservé aux parcelles à risques de verse caractérisés par :
- La variété cultivée classée sensible (Capitol, Canary...).
- Un peuplement dense (nombre de plants par mètre linéaire supérieur à 15)
- Disponibilité en azote excessive

Il faut donc raisonner son application au cas par cas.

Produit utilisable (en conditions poussantes)

- PARLAY C 1 à 1,5L / ha

Les produits à base de tébuconazole (Horizon , Libéro) n'ont pas d'autorisation régulateur de croissance.

Adjuvants pour bouillies substances de croissance autorisées : Li700, Elton, Transit et Elvis à la dose de 0,5L pour 100L de bouillie (0,5%), Citowett à 0,025L pour 100L. Le mouillant Agral préconisé et utilisé jusqu'alors n'est en fait pas autorisé pour cet usage.

Colza
Charançons de la tige
Intervenir d'urgence.
Méligèthes
A surveiller.
régulateurs
Raisonner l'utilisation

Dépliants
A conserver

Mesures Gaucho
Avis du J.O du 14/02/99

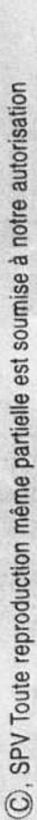
Service Régional de la Protection des Végétaux
Site de Marmilhat BP 45
63370 LEMPDES
Tél : 04.73.42.14.83
Fax : 04.73.90.83.70

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la DRAF AUVERGNE

Le Directeur-Gérant : J.F. CHAUVEAU

Publication périodique
C.P.P.A.P n° 2315AD
ISSN n° 1254.6372

Tarifs courrier : 320 F
Fax et courrier : 370 F



Dépliants

Conserver les 3 dépliants joints avec ce bulletin , il y sera fait souvent référence durant la campagne pour le choix des produits les plus adaptés :

1. Fongicides céréales - campagne 1999-2000.

2. Protéagineux - campagne 1999-2000.

3. Protection du maïs - édition 1999.

Mesures réglementaires

Avis paru au Journal Officiel du 14 Février 1999.

Par décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, l'autorisation de mise sur le marché de l'usage «traitement de semence de tournesol» du produit phytopharmaceutique dénommé «Gaucho» est retiré provisoirement dans l'attente des résultats des études demandées.

En conséquence jusqu'à ce qu'une décision définitive de mise sur le marché concernant cet usage intervienne:

- Les stocks de semences de tournesol traitées au Gaucho pourront être conservés.
- La mise en culture de ces semences est interdite.